

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
950^{ème} RÉUNION
29 SEPTEMBRE 2020
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CML)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 950^{ème} réunion tenue le 30 septembre 2020 sur l'examen du projet de Note de cadrage stratégique révisée sur les orientations de planification pour le déploiement de 3000 soldats,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant la décision [Assembly/AU/Dec.792 (XXXIII)] sur la situation en Libye et au Sahel, adoptée par la 33^{ème} Session ordinaire de l'Union, tenue les 9 et 10 février 2020, à Addis Abéba, en Éthiopie, relative au déploiement éventuel, dans le cadre des dispositions pertinentes du Protocole CPS relatives à la Force africaine en attente (FAA), d'une force composée de Force multinationale mixte et de 3000 soldats pendant six mois, afin d'affaiblir davantage les groupes terroristes au Sahel ;

Rappelant aussi au communiqué du CPS [PSC/PR/COMM.(CMXXXIX)], adopté lors de sa 939^{ème} réunion tenue le 30 juillet 2020, dans lequel il a , entre autres, pris note de la note de cadrage stratégique révisée sur les orientations de planification pour le déploiement de 3000 soldats au Sahel; et a demandé à la Commission de l'UA d'assurer que les organes de prise de décision compétents du G5 Sahel et de la CEDEAO soient dûment consultés, afin d'intégrer les contributions de leurs États membres respectifs; et a également demandé à la Commission de réviser la note de cadrage stratégique sur la base des orientations fournies par le Conseil et de la soumettre au Conseil pour examen;

Prenant note des consultations engagées entre la Commission de l'UA et les parties prenantes concernées pour la mise en œuvre de la décision [Assembly/AU/Dec.792 (XXXIII) et les décisions ultérieures du CPS ;

Rappelant les articles 6 et 7 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel, en particulier le communiqué [PSC/PR/1/COMM.(CMXX)], adopté lors de 920^{ème} réunion, tenue le 21 avril 2020, et communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXXXIX)], adopté lors de sa 939^{ème} réunion, tenue le 30 juillet 2020;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité,

1. **Réitère son soutien** à la Force conjointe du G5 Sahel États membres pour leurs efforts visant à affaiblir la capacité de combat des groupes terroristes, armés et criminels opérant au Sahel, malgré les défis auxquels la Force est confrontée, y compris l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le continent;

2. **Entérine** la Note de cadrage stratégique révisée sur les orientations de planification pour le déploiement de 3000 soldats au Sahel; **demande** à la Commission d'assurer l'opérationnalisation du Comité technique prévu par la note de cadrage révisée;
3. **Demande** à la Commission de l'UA, en collaboration avec le G5 Sahel et la CEDEAO d'élaborer le Concept d'Opérations (CONOPS) pour le déploiement des 3000 soldats et de le soumettre au Conseil pour examen;
4. **Décide** de rester activement saisi de la question.